



BERARD

PROPRIÉTAIRES BAILLEURS



ASSURANCE «PROPRIÉTAIRE NON OCCUPANT» PNO

Notre devoir de conseil nous incite à vous informer sur les différents risques que peut comporter le statut de «propriétaire non occupant».

En effet, l'assurance multirisque de l'immeuble ne couvre pas certains risques personnels du propriétaire bailleur, notamment en cas d'absence, d'insuffisance d'assurance de votre locataire, ou de vacance du bien.

C'est pourquoi, nous vous proposons de bénéficier automatiquement à compter **du 1er juillet 2011** des garanties du contrat d'assurance «**PNO BERARD**» que nous avons spécialement négocié et souscrit auprès de la compagnie d'assurance SWISSLIFE, à des conditions tarifaires particulièrement avantageuses, pour le compte de tous nos mandants bailleurs.

Ce contrat vient pallier les carences évoquées et garantit les appartements jusqu'à 250 m² :

- ▶ Vos éventuelles responsabilités jusqu'à un plafond pouvant atteindre 6 500 000 €
- ▶ Vos biens immobiliers contre l'incendie, le dégât des eaux...en valeur de reconstruction à neuf
- ▶ Vos biens mobiliers que vous pouvez avoir mis à disposition de vos locataires (location en meublé, kitchenette équipée, salle de bain équipée...) à concurrence d'un plafond de 15 000€.

La cotisation est nettement inférieure à celle d'un contrat souscrit individuellement. **Elle est de 0,55 % du montant du loyer** quittancé avec un minimum de 48 euros TTC par an.

Si vous êtes déjà assurés en PNO par ailleurs, et que vous souhaitez bénéficier de notre PNO BERARD, nous pouvons vous aider à gérer le passage d'une assurance à l'autre. N'hésitez pas à contacter votre gestionnaire.

gestionlocative@pierreberard.com